

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement : 13.16.617						
710.700.7001	1. Intitulé du projet						
Création d'un lotissement communal dit "	Création d'un lotissement communal dit "Quartier des Oiseaux extension"						
2 Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique	o (oo des) maine(s) a oovidge oo ao (oo des) pennonnaire(s)						
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Commune des Landes Génusson						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Le Maire Guy GIRARD						
RCS / SIRET 2 1 8 5 0 1 1	9 5 0 0 0 1 8 Forme juridique Commune						
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH							
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n° l						
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
n°39	Travaux d'aménagement réalisés en plusieurs phases dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface plancher créée est inférieure à 40 000 m².						
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les évent							
Urbanisation d'un secteur voué à l'habitat par la réalisation successive de deux lotissement répondant à une orientation d'aménagement fixée par la Commune. Le secteur objet de la demande est constitué du reliquat de la zone 1AUh pour une superficie d'environ 5,5 ha. (Pour information, la première partie de la zone 1AUh, aujourd'hui en cours d'urbanisation, a été autorisée par le Permis d'Aménager n°085 119 13 H0001 du 11 octobre 2013 et par arrêté portant décision d'examen au cas par cas du 7 mars 2013 dispensant d'étude d'impact).							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Permettre à la Commune des Landes Génusson de répondre à la demande en logements, de maîtriser l'urbanisation de ce secteur et de mettre en place un développement harmonieux et planifié de l'habitat.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

L'urbanisation du secteur du quartier des Oiseaux se fera en 2 lotissements successifs, permettant de répondre aux besoins d'habitat sur 6 ans environ pour un total de 75 logements environs.

Ces lotissements seront en prise directe avec la voie structurante réalisée dans le cadre de la précédente opération et seront reliés aux bassins d'orage mis en place conformément à la précédente étude Loi sur l'eau.

Ces travaux seront mis en oeuvre en 2 phases, la première concernant la réalisation de l'empierrement des voiries et l'amené des réseaux au droit des lots, la deuxième concernant les travaux de finition (voirie, éclairage public, espace vert). Le lotissements préservent et améliorent qualitativement le réseau des cheminements doux existants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur quartier, objet de l'extension, ainsi finalisé accueillera en finalité environ 75 logements avec la circulation qui les accompagne.

Ce flux sera distribué en 3 points en jonction avec l'actuel quartier des Oiseaux, lui-même en prise directe avec la Rue Jean Yole (RD 72) devant faire l'objet d'une sécurisation par la mise en œuvre d'un tourne à gauche (cf extrait du plan joint). Cette requalification du carrefour étant dans l'emprise de l'actuel RD, il n'y a pas d'impact sur les composantes de l'environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
- Permis d'Aménager - Déclaration au titre de la Loi sur l'eau									
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	es unités de mesure utilisées Valeur(s)							
		54 700 m² environ							
- Superficie globale du projet									
- Surface maximum de plancher pouvan	t être construit	9 000 m² environ							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long. 1°0	7'37" W Lat. 46°57'46" N							
d'implantation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	7 37 W Lat. 40 37 40 N							
Overtier des Oissesses	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,								
Quartier des Oiseaux	38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de								
Les Landes-Génusson	l'environnement :								
		'" Lat°'"_							
	Point d'arrivée : Long ° Communes traversées :	_'"_ Lat°'"_							
		Comments of the Comment of the Comme							
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à c	6							
4.7 Stagitail d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X							
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	ion Oui Non							
environnementale r									
4.7.2 SI oui, décrivez sommairement									
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	X		Cité des Oiseaux
Dans une zone humide ayant falt l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Cité des Oiseaux à 2 km
D'un site classé ?	X		Cité des Oiseaux

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Les matériaux de décapage des voies seront, dans la mesure du possible, Est-il excédentaire X réutilisés sur site. en matériaux? Dans le cas contraire, ceux-ci seront évacués vers des décharges appropriées. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X Amené de matériaux de carrière pour la réalisation des futures chaussées. ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la Le projet d'aménagement prévoit la préservation des haies bocagères en les |X|biodiversité intégrant aux cheminements doux du quartier. existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Tel que défini dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme en juin 2013
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		pendant la phase travaux
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		pendant la phase travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		éclairage public mis en place dans la future opération d'habitat
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Rejet hydraulique après transit par le bassin d'orage, conformément à l'étude "Loi sur l'eau"
	Engendre-t-il des effluents ?		×	Vous trouverez ci-joint le rapport de synthèse de l'année 2016 de la station d'épuration de la commune des Landes Génusson. La charge estimée du futur projet correspond à 6% de la charge nominale de la station et la charge maximale en entrée correspond à 69% de la charge nominale de la STEP. La station d'épuration a donc la capacité de recevoir les eaux usées du projet. Le réseaux de collecte est sensible aux eaux parasites. Un plan de réhabilitation des eaux par la Commune est programmé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes				
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Terrain aujourd'hui à vocation agricole			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
Le projet est implanté à l'Est de la future déviation. Cette déviation sera la limite Ouest de l'agglomération.							
	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :						

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la maîtrise foncière par la Commune du secteur sujet à l'urbanisation et compte tenu de la volonté de cette dernière de réaliser un projet de qualité tout en respectant une maîtrise du nombre de permis de construire et que ce quartier a su faire l'objet d'une étude précise dans le cadre du récent Plan Local d'Urbanisme (impact environnemental, impact sur le milieu agricole, capacité de la station d'épuration, besoin en logements proposés...), la Commune considère que l'étude d'impact n'est à priori pas indispensable.

8. Annexes

	8.	Annexes obligatoires	
ſ		Objet	
	1	Document CERFA $n^{o}14734$ intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche

Annexe 2 : Grands éléments de la Trame Verte et Bleue du SCOT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LES LANDES - GÉNUSSON

le. 13 DEC. 2017

Signature

